N° 868 - Quatrième année. Journal bi-hebdomadaire — 15 centimes le n° Jeudi 10 Janvier 1918.

LA RÉGION DE CHARLEROI

RÉDACTION, ADMINISTRATION.
PUBLICITÉ, BUREAU
71, Rue du Laboratoire
Charleroi

Prix des annonces
Petites annonces : 0.50 la ligne
Locale : 4 fr. la ligne — Régionale : 2 fr. 50 la ligne — Annonces judiciaires 1 fr. la ligne — Avis de Sociétés 0 fr. 75 la ligne — Nécrol. 2 fr. 50 la ligne.

La Guerre

Communiqués Officiels

ALLEMAGNE

Berlin, 9 janvier, 2 h. après midi :

Ouest

Groupe d'armées du prince impérial Rupprecht. — Sous la protection d'un violent feu, des divisions de reconnaissance anglaises se portèrent contre la lisière méridionale du bois de Houthuls.

Des compagnies isolées attaquèrent vers la voie ferrée Bœsinghe Staden.

En aucun endroit l'ennemi ne put atteindre nos lignes et subit de lourdes pertes sous notre feu. Des deux côtés de Lens, vive activité de l'artillerie.

A l'Est de Billecourt, il y eut plusieurs combats au moyen de grenades à main, ceci pour la possession de petits tronçons de tranchées.

Groupe d'armée du duc Albrech. — A l'Est de Flury, aprés un violent feu de préparation les français se lancèrent au cours de l'après-midi à l'attaque sur un front de 4 kilomètres de largeur. En certains endroits l'ennemi pénétra dans notre première ligne.

Des tentatives ayant pour but de gagner du terrain au delà de notre ligne avancée échouèrent. Notre contre-poussée exécutée au cours de la nuit, rejeta partout l'adversaire dans ses positions primitives.

Est. — Rien de nouveau.

Fronts macédonien et italien

La situation est inchangée.

AUTRICHE

Vienne, 7 janvier. — Officiel (midi) :

Théâtre de la guerre à l'Est

Armistice.

Théâtre de la guerre italien

Rien de particulier à signaler.

TURQUIE

Constantinople, 5 janvier. — Officiel :

Sur le front en Palestine, les navires ennemis ont bombardé nos positions établies sur la côte.

Des détachements de reconnaissance ennemis ont attaqué nos positions près d'Eibir ; ils ont été mis en fuite.

Au cours de combats aériens et sous le feu de nos canons de défense, nous avons descendu deux avions ennemis faisant partie de l'escadrille de douze à quatorze appareils qui a attaqué un de nos champs d'aviation. Trois aviateurs ennemis ont péri ; un quatrième a été grièvement blessé. Notre champ d'aviation n'a pas été endommagé.

Nos aviateurs ont lancé quarante bombes sur des installations ennemies ; il a été constaté qu'ils ont touché plusieurs fois leurs buts. Malgré la violente contre-action de l'ennemi, tous nos appareils sont rentrés.

Sur le reste du front, rien de particulier à signaler.

FRANCE

Paris, 7 janvier. — Officiel de 3 h. :

En Champagne, activité des deux artilleries dans la région du Mont Haut. Sur la rive gauche de la Meuse, nous avons repoussé un coup de main ennemi sur nos tranchées au Nord de la côte 304. Sur la rive droite, la lutte d'artillerie a pris, au cours de la nuit, une vive intensité dans la région Bezonvaux-les Chambrettes. Dans le secteur au Nord de Saint-Mihiel, une de nos patrouilles a ramené des prisonniers.

Rien à signaler sur le reste du front.

Aviation. — Dans la journée du 5, quatre avions ennemis ont été abattus par nos pilotes et un cinquième par le tir des canons spéciaux.

Paris, 7 janvier. — Officiel de 11 h. :

Les deux artilleries se sont montrées actives au cours de la journée au Nord de St-Quentin et, en Haute-Alsace, dans la région au Nord du canal du Rhône au Rhin.

ANGLETERRE

Londres, 7 janvier. — Officiel :

En dehors de l'activité intermittente de l'artillerie ennemie au Sud-Est de Messine, rien à signaler. Une tentative d'attaque ennemie prononcée à l'aube, au Sud-Est d'Ypres, a échoué sous notre fusillade et le feu de nos mitrailleuses ; les Allemands ont subi des pertes. A midi, la canonnade ennemie est devenue violente dans les environs de Passchendaele.

Londres, 8 janvier. — Officiel de l'Amirauté :

Un contre-torpilleur anglais a été torpillé et coulé dans la Méditerranée. Dix hommes de l'équipage ont péri.

ITALIE

Rome, 7 janvier. — Officiel :

Dans la vallée de la Judicarie, entre Pravo et Cimego, feu roulant réciproque. Dans la vallée de Lagarina, les canons ennemis de calibre moyen ont été plus actifs.

Sur le haut plateau d'Asiago, nos batteries ont efficacement bombardé du charroi et des troupes ennemies en marche à l'arrière de leurs lignes. Nos détachements de reconnaissance ont aussi été actifs dans ce secteur. Au Nord de Costalunga, des troupes austro-hongroises ont été dispersées et poursuivies par une de nos patrouilles, qui a fait quelques prisonniers.

En réponse au bombardement ininterrompu de nos lignes, nous avons énergiquement concentré le feu de notre artillerie sur les positions ennemies établies entre la vallée de la Frenzela et la vallée de la Brenta. Entre Vidor et ponte della Prinla, les retranchements et les lignes les plus reculés de l'ennemi ont été de nouveau efficacement bombardés par les batteries françaises et anglaises. A certains endroits, des patrouilles anglaises ont franchi le Piave et ont harcelé les lignes ennemies Dans la plaine, canonnade modérée.

Guerre maritime

Berlin, 7 janvier. — Officiel :

Nos sous-marins ont encore, dans la zone barrée autour de l'Angleterre, coulé 20.000 tonnes brut, dont la plus grande partie à la côte occidentale française et le reste dans la zone barrée autour de l'Angleterre. Deux grands vapeurs à plein chargement ont été torpillés par une attaque habile dans le même convoi, Parmi les autres navires, on a constaté la présence du vapeur anglais « Nyanza » (6,595 tonnes brut), qui se rendait avec un plein chargement en Angleterre.

Berlin, 8 janvier :

De la « Gazette de l'Allemagne du Nord »

— Une nouvelle zone barrée est établie, à partir du 11 janvier 1918, autour des points d'appui ennemis des îles du cap Vert et du point d'appui de Dakar, y compris la région côtière qui s'y rattache.

A partir du même jour, la zone barrée tracée autour des îles Açores est étendue vers l'Est jusqu'au delà de l'île de Madère, qui sert de point d'appui à nos ennemis.

Les navires neutres qui, au moment de la présente déclaration, se trouvent dans les ports situés à l'intérieur de la nouvelle zone barrée, sont autorisés à la traverser s'ils en sorte par la voie la plus courte avant le 18 janvier 1918. Quant aux navires neutres qui n'ont pu avoir connaissance de la nouvelle zone barrée et qui y entreraient, des mesures de protection suffisantes seront prises à leur égard. Toutefois, les armateurs sont invités à ne rien négliger pour que leurs navires soient avisés le plus vite possible et changent de route.

Rotterdam, 7 janvier. — Le «Maasbode» annonce que le vapeur suédois «Iris» (3.120 tonnes) s'est échoué sur la côte d'Angleterre et est réduit à l'état d'épave.

Christiania, 7 janvier. — Le ministre des affaires étrangères annonce que le vapeur norvégien « Asborg » a été coulé dans la Manche le 2 ou le 3 janvier.

Copenhague, 7 janvier. — Par suite de la guerre, la flotte marchande du Danemark a perdu en 1917 128.780 tonnes contre 58.660 tonnes en 1916.

Stockholm, 7 janvier. — Par suite de la guerre, la flotte marchande suédoise a perdu en 1917 43 vapeurs et navires à moteur, jaugeant 61.338 tonnes, et 17 voiliers, jaugeant 3.894 tonnes, soit au total 60 navires avec 65.232 tonnes.

ECHOS

Berlin, 7 janvier, — Sur l'ordre du chancelier, plusieurs secrétaires d'Etat ont exposé hier aux chefs des partis du Reichstag l'état des négociations de Brest-Litovsk. Ce matin, la plupart des partis politiques se sont réunis pour entendre les rapports de leurs chefs, qui seront reçus cet après-midi par le comte Hertling.

—

Paris, 7 janvier. — De l'Agence Havas :

Les journaux de Petrograd annoncent que l'armistice conclu entre les troupes maximalistes et les troupes ukrainiennes a expiré samedi. Les combats ont repris avec violence, particulièrement dans la région de Bachmatsch, gouvernement de Tchernigof.

—

Paris, 6 janvier. — Du « Matin » :

L'Entente a reconnu la République de l'Ukraine. On pense que la France enverra à bref délai un ambassadeur à Kief.

—

Paris, 8 janvier. — On mande de Copenhague que la Norvège et le Danemark ont reconnu la République de Finlande.

—

Stockholm, 8 janvier. — On mande d'Helsingfors que le comité principal du Soviet de Petrograd a reconnu l'autonomie de la Finlande.

—

Berlin, 7 janvier. — Les discussions continuant leur train dans certains journaux qui prétendent que la communication officielle relative à la tournure prise par les négociations de Brest-Litovsk le 28 décembre (la séance a eu lieu effectivement le soir du 27) était incomplète, la « Gazette de l'Allemagne du Nord » publie de source autorisée la lettre suivante :

— L'objection que l'Agence télégraphique dit avoir été faite à Brest Litovsk par la délégation russe ne l'a pas été. L'agence Wolff a publié dans son intégralité le texte des déclarations de l'Allemagne à Brest-Litovsk. Après la réponse de M. Joffe à ses contre-propositions, son délégué a pris soin de constater expressement que l'accord était complet entre les délégations sur le dernier point signalé par M. Joffe, à savoir qu'il était nécessaire de soumettre la question aux déliberations d'une commission, et rien n'a plus été répondu du côté russe.

—

Londres, 7 janvier. — On mande de Petrograd au « Times » :

Le bruit court que les maximalistes auraient proposé de continuer les négociations de paix à Berne, d'où il serait extrêmement facile d'influencer les socialistes des pays belligerants.

Les agents communaux à Châtelet

C'est toujours avec plaisir que je signale les décisions prises en faveur de la petite bourgeoisie, et notamment en faveur des employés.

Voici l'extrait du rapport de M. le conseiller Edm. Hocq, rapport qui a été adopté :

« A partir du 1er janvier 1918, une indemnité de subsistance sera accordée aux titulaires des emplois principaux (les emplois accessoires étant exclus) c'est-à-dire aux fonctionnaires, employés, ouvriers, instituteurs, institutrices et policiers effectifs ou temporaires en fonctions, dont les ressources annuelles (personnelles pour les célibataires, familiales pour les mariés ou soutiens de famille) comprenant les émoluments principaux et accessoires, n'atteignent pas :

1. 2500 fr. pour un célibataire vivant seul ;
2. 1500 fr. » » » en ménage mais non soutien de ses parents ;
3. 3200 fr. pour un célibataire soutien de son père ou de sa mère ;
4. 3800 fr. pour un célibataire soutien de son père et de sa mère ;
5. 3200 fr. le titulaire marié, avec accroissement de 500 fr. par enfant.

L'indemnité sera de 30 fr. par mois pour le titulaire, 15 fr. pour son conjoint et 7.50 par enfant.

Le père ou la mère dont le fils est le soutien sont assimilés aux conjoints.

Elle ne sera allouée que jusqu'à concurrence du besoin fixé plus haut.

∴

» Ce système est simple, parce que son application ne réclame pas de longs calculs ; il est juste parce qu'il donne une part proportionnée au besoin ; il est pratique parce qu'il ne fait pas de distinction au point de vue de l'âge des enfants ni du nombre de titulaires dans la même famille.

» Si les conjoints ou leurs enfants procurent des ressources au ménage, il en est tenu compte ; et si ces ressources sont supérieures au quantum du besoin, la famille sera écartée du bénéfice de l'indemnité de subsistance, ce qui est encore juste. Au surplus, il conserve les droits acquis. »

LE CARNET D'UN FOU

Des lois plus ou moins bien faites contentaient jusqu'ici notre sens de la Justice. Leur application était souvent une injure à l'esprit dans lequel on les avait créées et les jugements de nos tribunaux une parodie ridicule.

N'importe ! Sans croire que nos institutions étaient parfaites, nous les croyions suffisantes, assoupis comme nous l'étions dans le bien être relatif de notre prospérité nationale. Les hommes libres sont habitués depuis des siècles à se soumettre à l'esclavage des lois et à les admettre aussi aveuglément que les commandements que Moïse rapporta du Sinaï aux Hébreux ! La façon de les appliquer était peu critiquée : le peuple s'y soumettait, la bourgeoisie était persuadée qu'en tous les cas les juges sont des êtres d'exceptions, intègres et infaillibles et les hommes de lois qui pourraient mieux discuter de ces choses que le vulgaire, ont acquis, en même temps que l'esprit juridique, une effroyable déformation professionnelle. « Tout était pour le mieux dans le monde » dirait Pangloss.

Il a fallu que cette guerre survienne pour que l'on se rende compte qu'en tous les domaines l'organisation de notre vie est tout au moins par trop imparfaite quand elle n'est pas absurde. Aujourd'hui tout le monde comprend ce que personne ne voulait admettre : c'est qu'il faut un remaniement complet de toutes les règles qui nous régissent et qu'enfin, quels que soient notre fortune, notre rang, notre position, nous devons être tous égaux devant une Loi juste et logique.

Or, non seulement notre Code et ses compléments doivent être revus, l'atmosphère de nos tribunaux assaini, mais une situation nouvelle a créé des nécessités nouvelles et si la Justice veut tenir son rôle et ne pas forcer le peuple à se faire lui-même justice, il faut des lois qui seront, celles-là, réellement justes !

C'est ainsi que jamais nous ne pourrons admetire que tous les exploiteurs, les trafiquants, les accapareurs conservent intacte une fortune bâtie sur la misère générale de ceux qui ont voulu rester honnêtes. Il serait odieux que des malheureux qui ont peiné toute une vie pour amasser un pécule englouti maintenant, puissent voir passer heureux à leur côté les auteurs de leur ruine.

Il faudra par tous les moyens, par ceux même qui auraient semblé les plus arbitraires, empêcher que se présente pareille ignominie ! Si nos législateurs d'après la guerre n'en comprennent pas la nécessité, malheur à eux ! M. R.

Un Nouveau Virgile

Du diable si je sais comment intituler les lignes que je vais écrire ou copier !

J'aurais tout aussi bien pu choisir « L'Agriculture à travers les Ages ».

Ce qui m'incite à communiquer mes réflexions à nos amis les fidèles lecteurs de « La Région », ce sont les lignes ci-dessous communiquées aux présidents des Comités de Ravitaillement dans les réunions du Comité régional des 17 et 24 décembre écoulés.

Réjouissons-nous de voir les Belles-Lettres faire leur apparition dans les instructions du Comité régional.

Espérons que la méthode littéraire innovée continuera, pour le plus grand bien de la culture intellectuelle des délégués locaux ; ce sera la revanche de l'esprit sur la matière.

Cela dit, lisez les lignes suivantes du Barde de la Nature, lignes auxquelles nous nous rallions, sous certaines réserves, quant au fond, comme la suite vous l'apprendra.

Copions donc dans les instructions du 17 décembre :

« Il est certain que le retour à la terre va se manifester un peu partout, au moins pendant les premières années de paix.

» De plus en plus, la terre restera la grande armoire ; c'est là dedans, disait Jougneaux, que sont les vraies richesses ; c'est de là que sortent les produits tant aimés de nos jours : le bon froment qui donne la farine pure, l'abondante herbe qui donne le lait et le beurre, les pommes de terre qui font les délices, les pommes que l'on croque à pleines dents, les fraises, les légumes frais, les jolies fleurs, etc.

» C'est la terre qui nourrit les animaux et ceux ci à leur tour procurent le cuir pour les chaussures, la laine pour les vêtements, et, en plus, la viande qui nous dégoûte rarement.

» L'habitant des campagnes jouit de l'espace, de la salubrité, de la tranquillité, du calme.

» Il n'est pas assujetti au déplorable encombrement qui détruit l'hygiène et la moralité dans les quartiers populeux de nos grandes villes.

» A défaut de bonne chère, l'air pur en tient lieu, et à ce sujet, la figure incarnat vif du paysan ne contraste-t-elle pas avec l'anémie blême du citadin ?

» N'est-il pas connu également que le frêle organisme se retrempe au contact de la grande magicienne Dame Nature ?

» La santé ne règne-t elle pas plus souvent dans la famille du campagnard, les enfants au lieu de s'anémier, se fortifient, la brise leur infuse un sang vermeil.

» Pour qui sait s'en occuper, le jardin qui est la campagne en petit forme tout un monde enchanteur et, au surplus, le poète Delille n'a-t il pas dit : « Un jardin en ses murs contient tout l'Univers ».

» Il y a une réelle volupté à voir pousser ce qu'on a semé ou planté, on suit d'un œil jaloux les différentes phase de la croissance des plantes, et on ressent un sentiment de fierté en disant « Sans mes soins, elles ne seraient pas sorties de terre ».

» Plus de doutes sur la qualité des denrées dont on récolte la majeure partie : frais sont les œufs, le fromage, le beurre ; les légumes cueillis quelques instants avant leur utilisation possèdent une finesse et une délicatesse généralement inconnues dans nos villes.

» A la tranquilité champêtre, on se fait très vite, interrompue qu'elle est, tout au plus, par le chant matinal du coq, le roucoulement des colombes, l'aboiement du chien, le hennissement du poulain, le bêlement du mouton, le beuglement de la vache.

» Vivant près de la nature, il semble que l'on palpe mieux son existence.

» La vache ou à son défaut, la chèvre, ne donne-t-elle pas le lait et ses sous produits ; le lapin un bon plat de temps à autre ; les volailles, des œufs frais ; le jardin tous les légumes du ménage et de première fraîcheur ; les arbres des fruits sains et abondants !

» Et si l'on regarde vers la cheminée de l'âtre, le plus souvent on peut y voir suspendus les jambons traditionnels ? »

Nous avons donné sous le titre ci-dessus, dans notre dernier numéro, la suite de ces nouvelles géorgiques.

L'Art. 151 du Code Pénal

Les Réquisitions de Terrains

Le jugement du Tribunal correctionnel a été rendu, hier mercredi, à 11 heures, dans le local de la deuxième chambre, devant une salle comble. Juges, membres du Parquet, avocats, bourgmestres, tous avaient tenu à assister au prononcé de ce jugement dans une affaire qui passionne, on le comprendra, toute l'opinion publique.

Les bourgmestres sont condamnés à une amende de 1 franc avec sursis de un jour. Mais si la peine est dérisoire, la sentence est grave, car elle déclare illégale la mesure incriminée par le Parquet, la réquisition des terrains par l'administration communale en vue des cultures communistes.

Nous nous bornons aujourd'hui à donner un résumé du jugement, dont la lecture a pris fort longtemps.

Le tribunal écarte tout d'abord l'exception d'incompétence tirée par la défense du principe de la séparation des pouvoirs. Le pouvoir judiciaire, dit le tribunal, a le droit de vérifier la légalité des actes de l'administration.

Au fond, il examine longuement le principe de la propriété privée, réglée par la loi dans un intérêt social, par les articles 544 et 537 du code civil. On ne peut reprocher au cultivateur qui refuse de mettre ses biens à la disposition de la commune, de faire de sa propriété « un usage prohibé par les lois ou les réglements ».

Il faut écarter l'opinion de la doctrine, selon laquelle l'expropriation ne s'entend que d'une perte complète et définitive d'un droit. L'expropriation, dans le sens large que le tribunal lui donne, s'entend de la privation, même provisoire, de la propriété, ou de son usage,

En face de l'étendue de la propriété concédée au particulier par les fondateurs de notre droit public, depuis la déclaration des Droits de l'homme jusqu'à la Constitution de 1830, il est difficile de concevoir, comme le prétend la défense, qu'on ait permis au petit pouvoir local des communes de réglementer le droit de propriété. S'il en était autrement, on ne voit pas où pourrait s'arrêter le droit du pouvoir local, qui pourrait rendre illusoire le parchemin sur lequel le particulier fonde son droit.

Lorsque l'intérêt général se confond avec l'intérêt local, c'est le pouvoir législatif seul qui peut intervenir.

Les attributions de l'autorité locale sont limitées. Les textes ne lui permettent pas de porter atteinte à la propriété.

Si le décret de 1790 avait la portée que lui donne la défense, il serait incompatible avec les art. 31 et 138 de la Constitution.

La loi du 4 août 1914 est sans application à l'espèce. Elle ne prévoit que la réquisition des denrées dont la propriété est définitivement enlevée au propriétaire.

Entrer dans la voie qu'indique la défense, c'est permettre tous les abus. Les divers réglements communaux dont le ministère public a donné lecture montrent mieux que toute considération théorique, à quelle anarchie on aboutirait. Les tribunaux ont le devoir de faire respecter la loi.

Abordant alors les autres arguments de la défense, le tribunal dit que l'erreur sur un point de droit n'est pas exclusive de la responsabilité. Le tribunal rend hommage aux intentions généreuses et désintéressées des magistrats communaux.

On ne peut davantage accueillir la cause de justification tirée de la nécessité, parce que la nécessité ne permet jamais de léser le droit d'autrui.

L'acte incriminé par le Parquet est donc arbitraire et illégal, mais il y a lieu d'accorder aux prévenus les plus larges circonstances atténuantes, puisqu'ils se sont trompés dans l'appréciation d'une question de droit, d'ailleurs délicate ; la condamnation qui sera prononcée, dit fermement le Tribunal, n'entache aucunement leur honorabilité.

∴

Nous avons pu joindre à la sortie l'un des défenseurs des prévenus, qui nous a dit n'être en rien convaincu par l'argumentation du Tribunal.

« Toutes ces considérations sur la propriété ne nous gênent en rien, et ne font pas obstacle au droit de réquisition. Si la thèse du Tribunal était exacte, on ne pourrait pas interdire l'occupation d'une maison insalubre, ni faire démolir un immeuble, en cas d'incendie, pour arrêter la propagation du feu. C'est un dilemne dont il est impossible de sortir. »

Le tribunal, qui était saisi d'un délit, ayant appliqué des peines de police, l'affaire ne serait pas appelable, et serait immédiatement portée par les bourgmestres devant la Cour de Cassation, ce qui permettrait une solution plus rapide de la question, puisqu'on ne devrait pas passer par la Cour d'Appel.

Les bourgmestres ont donc perdu la première manche. Reste à savoir ce que dira la Cour de Cassation.

C'est pour les cultures communales la dernière planche de salut. Espérons que nous ne serons pas forcés de conclure, comme Jean Proto, qui était venu en casquette et en sabots assister au prononcé du jugement : « En Belgique, c'est tout pou l'cinse ! »

CHRONIQUE LOCALE

La neige. — La neige, tombée en abondance, mardi matin, après un dégel de 24 heures, avait jeté la perturbation dans la marche des tramways carolorégiens.

Des trains sont restés en panne un peu partout pendant d'assez longs laps de temps. Bien des voyageurs, après de longues stations aux arrêts fixes se sont vus forcés, d'aller *pedibus cum jambis* et comme la marche était difficile, la neige étant tombée sur le sol gelé, beaucoup de personnes ont fait, suivant une vieille expression populaire, un « bon Dieu » dans la neige.

Mais ceci n'était rien. La surprise fut générale, hier matin en constatant que le sol était recouvert d'une épaisse nappe blanche ayant par endroits plus de 60 centimètres d'épaisseur. Dans les espaces non abrités des bancs de plus d'un mètre s'élevaient pareils aux vagues des grandes houles marines.

Les premiers piétons s'y enfonçaient jusqu'aux genoux pour se frayer un passage dans l'immense nappe blanche, car il n'y avait plus trace de chemin.

Quant à la circulation des trams, elle était cette fois complètement interrompue.

C'était une calamité.

Il faut se reporter à bien des années en arrière pour se rappeler une chute de neige aussi abondante dans notre pays. Ce fut en 1889, si mes souvenirs sont bons.

Pendant toute la matinée, des motrices de la Compagnie des Tramways ont essayé de déblayer les voies obstruées. Que sera-ce si un dégel rapide survient ? De graves inondations sont à craindre.

Vol important. — Un vol important a été commis lundi soir, dans un petit café de la place du Manège, portant l'enseigne : « A la Ville de Gand ».

La patronne Stéphanie Baert, était sortie de chez elle, vers 6 heures du soir, pour aller en course. Quant elle rentra à 8 h. 1/2 sa maison était bouleversée de fond en comble, tout avait été visité, armoires, tiroirs, jusqu'aux coffres de la cuisinière ; le linge était éparpillé sur les planchers.

Une somme de 4000 francs en billets, cachée sous le coffre d'une machine à coudre, avait été enlevée ainsi qu'un grand nombre d'obligations de villes, dont tous les numéros ont été transmis à la police et aux agents de change du pays.

Les malfaiteurs ont en outre volé trois montres en argent, une bague en or et deux paires de bottines neuves d'hommes, dont une paire de molière.

Les auteurs de ce vol important qui devaient connaître le magot de Stéphanie Baert, auront épié la sortie de celle ci ; ils sont alors entrés dans la maison en enfonçant la porte d'entrée.

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui pour ne pas entraver l'action de la justice qui a ouvert une sérieuse enquête.

Voleur audacieux. — Un nommé Dutrieu Emile de Dampremy s'est fait prendre en flagrant délit de vol de charbon dans la cave du bureau central de police, rue Turenne.

Cet audacieux voleur opérait par le soupirail donnant dans la rue susmentionnée quant on lui mit la main au collet.

Il avait à ce moment environ 50 kilos de combustible dans un sac.

Disparition. — Un jeune homme de 14 ans, nommé Milaire Jules-Jean, né et domicilié à Charleroi, est disparu de son domicile depuis le 5 courant.

Voici son signalement, taille petite, visage rond, yeux bleus, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, cheveux et sourcils blonds, front bas, teint sain, vêtu au moment de son départ d'un pantalons noir, jaquette grise, pardessus noir, caleçon rouge, chemise bleu et blanc à lignes, bas noirs et sabots.

Avis

Une nouvelle édition de la liste des bureaux de poste allemands indiquant la situation au 1er janvier 1918 vient de paraître. On peut l'acheter au prix de 25 pf dans tous les bureaux de poste.

Chronique de la Charité

A la suite d'un banquet de la Sainte-Barbe chez M. A. Durant (Enfants débiles)	25.—
L'Avenir, Gilly	5.—
Boulolr Bon-Air	1.25
Zeboth, Thiméon	0.50
Club du Centre, Courcelles	0.50
Cunicole-Club, Charleroi	1.25
2e Matador entre Odon et Alexine	0.50
Pari non exécuté	2 50
Zizi	4.—
Anonyme	1.—
Cercle Horticole, Montigny-le-Tilleul	1.25
Pol Antonio	10 25
Anonyme	1.25
Verres cassés, soirée du réveillon, chez Nelly	6 25
Jeu de quilles du jeudi, Gilly	3.50
Félicien L., Forchies	0.60
Thiméon	1.—
Merci St Antoine, pour chien retrouvé	6.25
Dans une loge à neuf au lieu de six, pour le bonheur de trois	3.25

Vol au Ravitaillement DE GERPINNES

Pendant la nuit de mercredi à jeudi, des malandrins se sont introduits dans le magasin du Comité National, situé dans l'ancienne école des filles, bâtiment de l'hôtel de Ville.

Pour opérer leur larcin les malfaiteurs fracturèrent au moyen d'une pince, trois portes. Celle de rue donnant accès à un couloir formant actuellement salle d'attente, la porte du magasin de vente et la porte du magasin des réserves.

Dans le magasin de vente ils enlevèrent d'un tonneau environ 150 kilos de saindoux et d'une manne 6 paquets d'amidon de 125 grammes.

Dans la réserve ils dérobèrent 28 kilos de haricots, 6 kilos de café, une quinzaine de petits sacs vides de provenance Américaine qui servirent vraisemblablement pour l'enlèvement du saindoux. Ils y enlevèrent aussi trois petits sacs contenant de la phosphatine de la crème de riz et de la farine blanche qu'ils déposèrent intérieurement contre la porte de rue mais qu'ils n'emportèrent pas.

Fait bizarre, ce local renfermait encore une assez grande quantité de denrées diverses, cacao, levure fraîche et sèche, torréaline, amidon, fromage, riz, trois sacs de farine blanche pour les couques, des oignons, etc., que les escarpes dedaignèrent.

Il n'y avait pas de veilleur dans ce magasin, personne n'a rien vu ni entendu ; c'est le magasinier qui a découvert le vol à son arrivée jeudi vers 7 heures du matin.

On ne possède aucun indice permettant de découvrir les coupables.

Nous entendons le public s'étonner de la présence d'autant de marchandises dans le magasin et se demander pourquoi on n'en faisait pas la distribution ; la faute n'en incombe pas au comité local mais bien, paraît-il, au comité régional qui s'oppose à ce que l'on débite des quantités supérieures à celles fixées.

INDÉ.

UN VOL NOUVEAU

Notre excellent confrère bruxellois « L'Echo » qui dénonce vaillamment, tous les abus et les fraudes qui se commettent journellement, nous met en garde contre un nouveau genre de vol.

Voici ce qu'il écrit :

On vend en ville une « semelle remplaçant la semelle de cuir » et qui, suivant l'étiquette, est un « mélange de cuir et de caoutchouc » ; le prix de vente est de 3.25 la paire et elle est garantie trois mois.

Un honorable cordonnier en a, de confiance, acheté trois douzaines au prix de gros de 39 fr. la douzaine, et il en a fait l'essai aussitôt pour une réparation ; après deux heures d'usage, le client lui a rapporté ses chaussures dont les semelles neuves étaient dans un état lamentable.

Nous avons une de ces semelles devant nous en écrivant ceci. Le mélange de cuir et de caoutchouc est tout simplement un morceau de vieux linoléum dont un côté a été couvert d'une couche de peinture brune pour en dissimuler le dessin, la trame en est relachée et rongée et les clous n'y ponvaient évidemment se fixer. De plus, quelques instants de marche ont craquelé l'enduit qui ne présente pas moins de quatre grandes crevasses transversales et une infinité de petites.

Nous mettons nos lecteurs en garde contre cette filouterie nouvelle.

Avis très important

Les instructions actuellement en vigueur, relatives à l'établissement ou au changement de domicile et de résidence, sont, jusqu'à nouvel ordre, modifiées comme suit :

I. — Toute personne désirant :

A) Elire domicile à Charleroi ;

B) Transférer son domicile de Charleroi dans une autre localité ;

C) Changer d'habitation à l'intérieur de la ville,

doit en informer immédiatement le service de la population à l'administration communale. (Bureau 2, ouvert au public de 9 à 1 h. et de 3 à 5 h.)

A cet effet, elle se présentera au dit bureau, munie de toutes ses pièces d'identité (notamment de ses cartes de population et d'identité, éventuellement de sa carte de contrôle du Meldeamt, de son livret de mariage, etc), pour fournir les renseignements nécessaires à la rédaction du certificat de changement de domicile ou de résidence.

II. — Tout propriétaire, tout usufruitier de maison ou leur chargé d'affaires, tout locataire principal qui donne en location des parties de maisons, appartements ou chambres, quiconque reçoit à demeure des pensionnaires, concierge, ouvriers ou autres personnes de la même catégorie, doit en faire la déclaration, par écrit, et ce, dès l'entrée en jouissance du nouveau locataire, sous-locataire, etc. Cette déclaration contiendra le nom, les prénoms, l'âge (jour, mois et année de naissance), le lieu de naissance la profession, le dernier domicile et la demeure actuelle (rue et numéro) du locataire, sous-locataire, etc. et devra être datée et signée du déclarant.

Pareille déclaration sera faite immédiatement, dès la sortie des personnes énumérées ci-dessus.

Les dispositions des paragraphes précédents ne dispensent nullement les locataires et sous-locataires, etc. de se conformer aux obligations reprises à l'article I.

Pour permettre une régularisation rapide de leur situation, tant au point de vue population que ravitaillement, ainsi que vis-à-vis de l'autorité occupante, les intéressés sont instamment priés de se conformer strictement aux présentes instructions, faute de quoi, ils s'exposent, dans les circonstances actuelles, à de nombreuses difficultés qu'il nous sera impossible de leur éviter.

Ravitaillement

Magasins de l'Avenue de Waterloo

Aujourd'hui jeudi 10 courant, vente de œuf de choix :

9 à 10	heures	17000 à	la fin
0 11		1	1500
1 12		1501	3000
2 1		3001	5000

Le kilo 9 francs.
Ration 200 grammes par habitant.
Bouilli à volonté.

Vente de charcuterie :

Vendredi 11 courant

10 à 11	heures	3251 à	5000
11 12	»	1626	3250
12 1	»	1	1625
3 4	»	16501	18000
4 5	»	14876	16500

Samedi 12 courant

10 à 11	heures	11626 à	13250
11 12		13251	14895
12 1		10001	11625

Ration 200 gr. par habitant.

Boudin noir	le kg	4.50
Boudin blanc		5.50
Tête pressée		5.50
Pâté de foie		5.50
Saucisson de foie		5.50

Au choix, jusqu'à épuisement.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Marcinelle. — *Taxe sur les laitiers.* — Il nous revient que l'Administration communale est intentionnée d'établir une taxe nouvelle qui frappera les laitiers qui ne font aucune fourniture aux œuvres locales de la protection de l'enfance. Tout cela est très bien, mais comme les laitiers sont tout aussi... roublards que les fermiers, on peut se demander si ce n'est pas les clients qui paieront la taxe !

Bataille de gosses. — A la suite d'une discussion à propos d'un rien deux gosses d'une quinzaine d'années, Fernand et Georges, en sont venus aux mains. Au cours de la bataille, Georges, ouvrant son canif, en porta un coup dans la région costale de son adversaire.

Le coup fut porté avec une telle violence que la lame, après avoir traversé veston, gilet, tricot et double flanelle, pénétra encore à produire une blessure de deux centimètres de profondeur.

Le médecin qui a donné ses soins à la petite victime, a diagnostiqué une blessure peu grave, mais qui nécessitera cependant un repos absolu de quinze jours.

Solo schlem. — Un solo-schlem a été fait par Jean Wauthy, chez Jules Dufrane, Marcinelle (Hales), avec 7 carreaux 5e haute 7 et 5, 6 cœurs 4e haute 4 et 3.

Les partenaires étaient Borremans Cl., Dufrane Jules et Montagne Eugène.

Marchienne-au-Pont. — *Nomination.* — Le conseil communal dans sa dernière séance a nommé conducteur des travaux M. Dubois d'Ixelles, lequel était premier candidat.

Le second candidat, un enfant de Marchiennes à naturellement été écarté !

Mont-sur-Marchienne. — *Pris au piège.* — Avant hier, vers 5 h. du matin, un habitant de la rue de Foret, nommé V. entendant du bruit dans sa maison, se leva précipitamment et fut assez heureux de pouvoir enfermer à double tour, dans la cave où il se trouvait, un malfaiteur qui s'apprêtait à faire main-basse sur toutes les provisions du ménage, lesquelles étaient déjà toutes emballées.

La police, prévenue du fait n'a eu qu'à mettre la main sur l'oiseau.

Contrôle. — Il aura lieu le samedi 12 janvier courant au café des Acacias, place du Wez à 3 h.

— Nous avons reçu la lettre suivante en réponse à notre article du jeudi 3 courant :

Monsieur le directeur,

Malgré mon intention bien arrêtée de vouloir ignorer les potins qui n'ont souvent rien de commun avec la vérité, que les gens qui souffrent de la situation actuelle se plaisent à faire insérer à charge de l'un ou l'autre service de ma commune, je me vois contraint de protester contre la licence tout à fait déplacée que prend, cette fois, le correspondant occasionnel et en tout cas de mauvaise foi qui, dans votre numéro d'hier, s'occupe de la police.

Tout d'abord il est faux de dire que le 15 octobre dernier les agents subalternes aient été remerciés « sans tambour ni trompettes ». Pour vous en convaincre il me suffira de vous donner copie de la lettre d'engagement qui a été adressée à «TOUS» les agents temporaires.

« Monsieur,

« Prenant votre demande en considération, nous avons décidé de vous agréer pour faire partie de la police auxiliaire. Votre engagement prendra cours le 15 courant, pour finir le 15 octobre prochain. Il vous sera attribué un salaire journalier de fr. 3 50.

» Vous serez placé sous les ordres de M. le commissaire de police qui n'aura, je l'espère, qu'à se louer de votre zèle et de votre activité.

» Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

» Le Bourgmestre,
» (s.) DESY. »

Sous la date du 13 octobre, par simple esprit de générosité, les campagnes étant presque complètement dégarnies, l'Administration communale adressa la lettre dont copie ci dessous au commissaire de police :

« M. le Commissaire de police,

» Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que l'Administration communale a décidé de maintenir en service et ce, jusqu'au 31 décembre de cette année, les agents subalternes dont les noms suivent...

» Recevez, Monsieur, nos salutations empressées.

» Le Collège,
» (s.) DESY. »

Vous voyez donc, Monsieur le Directeur, que les agents en question n'avaient pas à être remerciés à nouveau, puisque leur engagement se terminait de plein droit à la date du 31 décembre, et qu'ils avaient été prévenus, par l'intermédiaire de leur chef, lors de la prolonga ion de leurs fonctions.

Quant à la réorganisation de la police, je ne pense pas qu'elle soit réclamée à si grands cris par mes concitoyens : car s'il en était ainsi, ces cris seraient certainement parvenus à mes oreilles, et il n'en est rien. Au reste, il appartiendra à une future administration de trancher cette question, le moment n'étant pas venu d'y faire face.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le bourgmestre ff.
DESY.

Accident. — Une petite fille qui se rendait à la cantine infantile a fait une chute si malheureuse sur la neige durcie qu'elle s'est fracturée la cuisse. La petite blessée a été transportée au domicile de ses parents, où un médecin a pratiqué la réduction du membre brisé.

Montigny-sur-Sambre. — *Aux tramways.* — Ne serait il pas possible d'obtenir le dimanche, un service aussi intense que sur la ligne de Gilly.

Depuis quelque temps nous avions le dimanche à partir de midi une seconde remorque ce qui faisait déjà plaisir — depuis quelques dimanches elle est supprimée — pourquoi ???

A partir de 1 h 1/2 jusque 3 h. 1/2, chaque tram qui part de Montigny (terminus) est complet. Je dois même dire plus que complet, car il n'est pas rare que chaque plat forme contienne de 15 à 20 voyageurs alors que réglementairement la plate forme de devant ne peut en contenir que 11 et celle de derrière 12.

De l'avis des watteman et receveurs, il serait facile de porter remède. A la place de mettre en service trois motrices et deux remorques, il serait préférable d'avoir quatre motrices et une remorque, c'est-à dire, le service de sept en sept minutes et cela le dimanche de midi à sept heures du soir, et ainsi pouvoir prendre les voyageurs, dès leur arrivée.

Cette idée a déjà été donnée plusieurs fois à la direction, par le personnel, mais celle-ci ne peut probablement pas être bonne, si elle arrive des subalternes. Si c'est cela nous la suggérons au Directeur, Ingénieur ou Chef de service, que sais-je ?

La direction doit cependant voir d'après les feuilles de contrôle, le nombre de tickets délivrés pour chaque voyage et ainsi se rendre compte qu'il y a surcharge.

Comment l'Administration communale qui devrait être soucieuse de ses intérêts, n'est-elle pas encore intervenue afin de porter remède à cette situation et ainsi donner satisfaction à ses administrés. V. G.

Couillet. — *L'éclairage.* — Nous recevons sans cesse des réclamations au sujet des interruptions fréquentes du courant électrique. Il ne se passe pas un jour, nous dit-on, sans que la lumière ne fasse défaut pour dix ou vingt minutes, parfois plus. Et cela à heures si régulières qu'il semble que cette situation est voulue.

Les abonnés se plaignent à bon droit ainsi que dans toutes les autres communes desservies par la même Centrale.

N'y a-t-il pas moyen de remédier à cet état de choses ?

Châtelet. — *Mesures énergiques.* — Le comité d'alimentation de Chatelet ne lésine plus au sujet des mesures énergiques qu'il convient de prendre envers les membres de son personnel qui seraient surpris «abusant» de leur situation C'est ainsi qu'au cours de sa dernière réunion (vendredi 4 courant, je crois) le comité susdit a décidé qu'il y avait lieu de remercier purement et simplement deux membres du personnel des magasins et d'en suspendre un troisième pour une durée de un mois.

Evidemment, notre rédacteur nous a donné les noms des employés envers lesquels le comité d'alimentation a pris les mesures que nous signalons ; pour cette fois seulement, nous ne les donnerons pas en pâture au public. Nous savons au surplus que la direction des magasins d'alimentation de Châtelet se montrera davantage encore inflexible à l'endroit de ceux de ses subordonnés qui jugeraient bon de se faire « remarquer » à l'occasion du service.

Indemnités de vie chère. — Nous apprenons qu'il est question d'allouer des indemnités de vie chère, aux membres du personnel du comité d'alimentation de Châtelet, lequel comité sera ainsi un des premiers à améliorer la situation de ses humbles mais indispensables collaborateurs. Nous l'en félicitons et espérons que son exemple sera suivi partout.

Les rats de cave. — Depuis plusieurs mois, il ne se passe guère de nuits qu'un vol ne soit signalé et presque toujours, il s'agit de vols commis dans les caves.

C'est à l'agent de police Collard, du service de nuit, que revient l'honneur d'avoir enfin mis la main sur plusieurs des rats de cave qui infestaient la ville. Mais le plus curieux, c'est que ce ne sont encore que des gosses âgés de 11 à 14 ans. Voici dans quelles circonstances les jeunes voleurs furent découverts.

L'avant dernière nuit, un camion appartenant à l'armée allemande était resté sur l'accotement de la rue de Couillet, vis à-vis de la brasserie Masureel.

La patrouille commandée par l'agent Collard, passant par là, vers 1 heure du matin, explora le véhicule et y découvrit blotti dans un coin, un jeune gamin sale dépenaillé, chaussé de sandales et qui fut reconnu pour être un nommé Michaux, demeurant rue de Couillet.

Amené au bureau de police, il finit, après de nombreuses tergiversations, par reconnaître qu'il se livrait au vol. Le lendemain matin, interrogé par le commissaire de police, il reconnut être l'auteur de nombreux larcins.

Il désigna en outre deux autres gamins, les frères Mouton, âgés de 13 à 11 ans, comme étant ses associés. Ceux ci invités au commissariat de police, reconnurent à leur tour avoir participé à plusieurs expéditions dirigées par Michaux.

Les investigations du magistrat portèrent alors sur le point de connaître la façon dont ces gamins écoulaient le produit de leurs vols. Ici encore, les petits malfaiteurs n'hésitèrent pas à dénoncer les personnes qui, pour quelques centimes avaient fait leur profit de ce qui leur était apporté par eux.

Ces jeunes gamins paraissent assez intelligents et il est probable qu'un séjour dans un établissement de bienfaisance les ramènera sur le chemin de l'honneur.

Vol. — La nuit dernier, en l'absence de Deterville Joseph demeurant rue de la Praye, on s'est introduit dans son habitation à l'aide de fausses clefs et en a soustrait : des draps de lit, des couvertures en coton, un pantalon en velours noir, une jaquette en drap noir, des chemises en moelleton bleu et d'autres en moelleton rose ainsi que 4 k. de farine.

Châtelineau — *L'accident du Gouffre.* — On n'est pas encore parvenu à dégager le cadavre du malheureux ouvrier recarreur, enseveli dans l'éboulement survenu le 2e décembre dernier, le long du puits n° 7 des charbonnages du Gouffre.

Les travaux de réfection poussés avec la plus grande ardeur par les compagnons de travail de la victime, font espérer qu'on découvrira ses restes dans le courant de cette semaine.

Pironchamps. — *Ligue de Défense.* — Dimanche prochain, à 3 heures de l'après midi, une conférence sera donnée par le docteur Thibaut, de Châtelet, dans le salon de M. Octave Notte, place Communale.

La causerie sera suivie d'une assemblée générale avec à l'ordre du jour, la constitution du comité définitif et inscription de nouveaux membres.

Presles — *Une question.* — Beaucoup de citoyens de Presles seraient désireux d'obtenir des coins de terre pour l'année courante. M. le bourgmestre compte t il faire quelque chose pour donner cette juste satisfaction à ceux de ses administrés qui n'ont pas la chance de figurer parmi la catégorie si... intéressante des agriculteurs et des fermiers.

Montigny-le-Tilleul. — *La question du lait.* — Comme partout ailleurs, cette denrée est devenue excessivement rare ici et l'on a toutes les peines du monde à se procurer le lait nécessaire pour les enfants et les malades ; notons à ce propos que ces derniers sont les seuls à pouvoir obtenir du lait pur.

Nous avons entendu ces jours derniers de violentes protestations contre les agissements des dirigeants de la Goutte de lait à propos des faits suivants :

Jusqu'en ces derniers temps le lait pur se payait à Montigny 0.60 le litre, la Goutte de lait souffrant comme tout le monde de la pénurie de ce produit n'a rien trouvé de mieux pour s'en procurer que de jouer à la mise en offrant aux producteurs 0 80 pour la traite du matin. Les effets de cet acte regrettable ne se firent pas attendre et immédiatement le prix du bon lait fut porté à peu près partout à 0.80 le litre.

Il est navrant de constater que ce soit précisément les organismes officiels qui sont la cause de la hausse d'une denrée de première nécessité.

Une Ligue de l'intérêt public. — Nous avons reçu d'un groupe d'habitants de cette commune les quelques lignes suivantes :

Monsieur le Directeur,

Nous avons lu avec intérêt une des dernières chroniques parue dans votre journal sous la rubrique Montigny-le Tilleul. Nous pensons qu'il ne serait pas si difficile de jeter ici les bases d'une Ligue de défense de l'intérêt public. Nous sommes même certain de voir la chose réussir si votre collaborateur, M. Barmarin, voulait prendre l'initiative de donner ici une conférence à ce propos, après laquelle seraient jetées les bases du nouvel organisme.

Veuillez recevoir, etc.

Un Groupe de Montagnards.

N. D. L. R. — Les intéressés sont priés de nous faire visite, en nos bureaux, un de ces jours de 9 h. à 10 heures.

Gosselies. — *Mort subite.* — Lundi matin est décédée subitement, Mme veuve Molle-Mertens, à l'âge de 86 ans.

La respectable défunte était la grand'mère maternelle de M. Jules Barmarin, rédacteur à la « Région », de M. René Barmarin, ancien rédacteur au « Rappel » et professeur au Collège des Jésuites et de Mme Em. Dandois Barmarin, institutrice, à qui nous offrons nos condoléances bien sincères.

Meilet. — *Un peu d'histoire.* — « Je suis né président » disait, paraît-il, un jour, certain individu qui occupe, à l'heure actuelle, toutes les présidences disponibles et on sait si elles sont nombreuses.

Dans une assemblée officielle, quelqu'un traita ce dévoué de « joyeux paysan » et le nom lui resta.

Quand on pense qu'il incarne à lui seul l'organisme de secours et ses innombrables sous organismes, l'alimentation et ses sections diverses !

Il est vrai que, précisément, ce qui devrait être le plus grand de ses soucis est le moindre. Croirait on qu'à Meilet, le pays agricole par excellence, on n'a jamais jusqu'ici distribué un atôme de beurre ? C'est malheureusement ainsi.

Le pesage des farines, qui devrait être fait avec le plus grand soin, est pratiqué en dépit du bon sens et les habitants n'ont jamais pu savoir à combien doit s'élever la ration hebdomadaire. Pour le satisfaire il suffirait de l'inscrire sur un bout d'ardoise. Mais c'est trop simple, n'est il pas vrai ?

On me signale d'autres faits encore, mais je préfère me rendre sur place où je pourrai cueillir des éléments intéressants.

Vieville. — *Soirée dramatique.* — Dimanche prochain 13 courant, le cercle «Les Sarrazins» donne une magnifique soirée dramatique en son local, salon Emile Quinaux. Au programme, deux comédies et un drame à grand succès.

Fontaine l'Evêque. — *Le Mort qui bouge.* — Un ancien houilleur, nommé Lebon qui vivait de mendicité et de la vente d'allumettes de guerre n'avait plus été vu depuis plusieurs jours et les gens chez lesquels il logeait, dans une remise le croyaient reparti dans sa famille à Anderlues. Cependant Lebon était bien rentré dans le fournil où il couchait et était grimpé sur le four de manière à s'y tenir bien chaudement.

Probablement frappé de congestion, il y trouva la mort et les gens du quartier, ne soupçonnant pas sa présence en cet endroit, continuèrent à aller cuire leur pain comme d'habitude.

Une ménagère ayant besoin d'un outil, grimpa sur le dessus du four et fut justement effrayée en voyant le cadavre de l'infortuné. On alla quérir le fossoyeur qui vint avec le corbillard prendre le corps, tout chaud encore de son séjour au-dessus des cuitées, pour le transporter à la morgue pendant que le menuisier confectionnerait la bière.

Le mort avait les jambes croisées, on le déposa tel quel sur le corbillard avec un drap pour le recouvrir. Par suite de la grande gelée, sans doute, les muscles travaillèrent, et arrivé dans la rue de Binche les jambes de Lebon se détendirent comme mues par un puissant ressort. Les gens qui suivaient le véhicule s'exclamèrent, croyant à la résurrection du malheureux; on souleva le drap et les spectateurs reculèrent d'effroi en constatant que des vapeurs sortaient de la bouche du mort.

On courut dare-dare chercher un médecin pour examiner ce nouveau Lazare, mais le praticien reconnu immédiatement que Lebon était bien mort et que ces mouvements provenaient de la transition du chaud au froid.

Les commères fontainoises n'en sont pas encore revenues !

Cambriolage. — Pendant qu'il était allé faire quelques courses, entre 1 h. et 3 h. de l'après midi, des voleurs se sont introduits à l'aide de fausses clefs dans la maison de M. Marcel Stiernon, représentant de cloueteries, rue de Binche et ont fait une razzia complète sur les vêtements, denrées alimentaires et objets de valeur se trouvant dans la maison.

M. Stiernon est allé porter plainte à la police qui a ouvert une enquête au sujet de ce cambriolage qui porte sur plusieurs milliers de francs.

Ravitaillement. — Les exclamations, données dans « La Région » de dimanche dernier, au sujet du détournement de farine et d'une note de frais relative à des déplacements, ont complètement satisfait nos correspondants occasionnels.

Cependant, il est nécessaire de dire — que dans l'intérêt du Comité — dont tous apprécient le travail, il est indispensable que ces explications soient fournies.

En effet, le gros public peu au courant des choses de ravitaillement, est trop enclin à prêter l'oreille à tous les racontars qui se répandent si aisément dans les tristes temps que nous vivons.

Ces explications, auront au moins la conséquence heureuse, de mettre les choses au point, et de ne pas permettre à de fausses légendes de s'accréditer.

Il serait à souhaiter, de voir les faits que se produisaient, communiqués à la population afin d'empêcher de fantaisistes canards, de prendre leur vol, et de se répandre dans la population.

Nous nous demandons aussi, ce qui empêcherait de citer les noms, lorsqu'un fait est patent : et ce afin que les soupçons n'atteignent toute une corporation, et ne s'égarent le cas échéant sur des innocents,

La voirie. — Les nombreux voituriers qui empruntent la grand'route de Marchiennes se plaignent très amèrement de ce que le service de la voirie n'ait pas reçu l'ordre de déposer des cendres sur la grande côte du Tchenne à l'Armon qui est absolument impraticable par la neige et la gelée que nous subissons depuis un mois déjà.

Nous pensions que le service des travaux allait faire le nécessaire d'un jour à l'autre, mais jusqu'ici rien n'a été fait et il y a lieu de supposer que si la situation doit encore perdurer pendant quelques semaines les choses en resteront là. Il n'a pas davantage pris de mesures pour les autres artères de la ville où l'on risque de se briser un membre à chaque pas. A l'arrêt de la route de Charleroi, c'est une vraie glace, et il est étonnant que l'on n'ait pas encore eu d'accident à déplorer.

Les voituriers du service Marchienne-Fontaine ont porté le prix de la course à fr. 1.25 ; nous voulons bien admettre que par le temps exceptionnel que nous traversons maintenant ce prix est justifié, mais il faut aussi que lorsque les routes seront normalement praticables ils remettront le prix à fr. 1.00 qui est largement rémunérateur ; s'ils ne le faisaient pas, l'administration a pour devoir de les y contraindre.

Il faut user, mais pas abuser.

Lobbes. — *Bonne prise.* — Le Commissaire de police, accompagné de ses agents Senéchal, Goutière et Hubert, a fait descente dans les viviers de la commune au sujet des armes prohibées. Au cours de ces opérations, procès-verbal a été dressé de ce chef aux nommés J. A. et L. C.

Voleur pincé. — A la suite d'une plainte adressée par un nommé S. L., au sujet d'un vol commis à son préjudice, le commissaire de police est parvenu à pincer l'un des voleurs.

Sivry. — *Au ravitaillement.* — La ration supplémentaire en pain et farine est supprimée ; espérons que ceci ne sera que « passager ».

— Une vache, tuée par nécessité, a été vendue cette semaine, à la population, dans de très bonnes conditions.

— Une troisième distribution de pommes de terre a été faite la semaine dernière, ce qui porte à 30 kgs par bouche, les rations accordées à ce jour, à ceux qui en étaient complètement dépourvus.

En Avant. — La mutuelle de guerre « En Avant » a tenu une réunion, dimanche dernier :

L'encaisse donne un bénéfice de 52 fr. 15 au cours du trimestre écoulé. La cotisation sera maintenue à 25 cent. pour le premier trimestre de 1918, mais sera portée à 50 cent. pendant les six mois suivants (période d'été). Nous avons inscrit 3 nouveaux membres et rayé 2 sociétaires : 53 mutualistes ont régulièrement payé leurs cotisations. Chacun de nos anciens membres, prisonniers de guerre en Allemagne, reçoit chaque année un mandat de quelques mark à titre d'étrennes, chose que nous n'avons pas voulu oublier cette fois encore. Les frais que nécessite la Caisse de Retraite « L'Aurore » sont annuellement supportés par la Caisse de Secours.

Une fois de plus, nos mutualistes sont fiers, à juste titre, du bon état et de la bonne marche de leurs institutions de prévoyance ouvrière.

Etat-civil. — Mariages : Culot Achille et Daublain Maria ; Ancelot Fidèle et Guisiin Camilla.

Publications de mariage. — Jouniaux Ambroise et Betot Lucie.

Naissance : Croquet Elisabeth, fille de Jules.

Décès : Carlier Juliette, 68 ans ; Bayet Alfred, 80 ans ; Thiriaux Marie, 81 ans, veuve Calle ; Fontaine Julie, 84 ans.

Le contrôle. — Celui-ci aura lieu à Rance, le 19 janvier, pour les communes ordinaires et les sujets habituels. Les opérations commenceront à 9 h.

Au chemin de fer. — Il est question de l'établissement d'un nouveau train de voyageurs : Charleroi-Lobbes-Sivry Chimay.

Les vols. — On a enlevé, nuitamment : des poules chez Denis Tenret ; des merceries chez R. Piette ; du grain, au préjudice du C. P., remisé au Trieu Benoit. En plus, on a tenté de voler en plusieurs autres endroits différents ! Attention, donc !

Hau-sur-Heure. — *Charité.* — Les Disciples de Molière nous avait fait parvenir la somme de fr. 253 50, dont fr. 250 pour les mutilés de la guerre et fr. 3 50 pour nos pauvres. Une virgule mal placée nous a fait imprimer fr. 2 50 au lieu de fr. 250 et on nous prie de bien vouloir rectifier,

Voilà qui est fait et nous tenons à remercier vivement les membres du cercle « Les Disciples de Molière ».

Dans le Centre

Nos houilleurs. — Indépendamment de la question des salaires, qui est, certes très épineuse, un autre problème tout aussi grave, s'impose :

Comment fournir aux houilleurs malades ou blessés, ainsi qu'aux membres de leur famille dans le même cas, les médicaments indispensables.

Dans bon nombre de cas, nos mineurs sont aujourd'hui obligés de s'en tenir au traitement (combien efficace) d'eau rougie ou sucrée que leur donne le pharmacien.

Nous convenons facilement avec ces messieurs du service médical que les drogues, huiles, etc. pharmaceutiques ont augmenté de prix dans des proportions considérables. Qu'ils nous permettent cependant de leur faire remarquer, que c'est endosser une responsabilité énorme que d'ordonner et de servir à des malades des remèdes qui n'en sont pas.

Nous les prions donc de se joindre à nous pour démontrer aux patrons la nécessité d'une entente avec les délégués ouvriers, ayant comme base une retenue de salaire plus grande, et pour but une bonne mise au point du service médical. Mirambo.

La Louvière. — *La monnaie.* — Décidément, les marchands de monnaie nous mettent dans une situation intenable.

Voyagez-vous en tramway : De la monnaie ! Faites vous des emplettes ; De la monnaie ! etc, etc. Il faut de la monnaie pour tout. C'est à croire que tout le monde devient marchand de monnaie.

Nous avons ouï dire par des gens qui peuvent être bien informés que cette introuvable monnaie est achetée dans telle et telle commune, telle et telle maison.

A priori, nous ne pouvons admettre ces accusations.

Nous allons donc nous mettre en campagne et commencer par une petite enquête.

Bezonrieux. — *Tentative d'assassinat.* — Dans la nuit de lundi à mardi, le nommé J. entendit du bruit dans la cour de sa ferme. Vers 5 h. du matin, il se leva et descendit pour soigner ses bêtes. Deux individus se ruèrent sur lui et voulurent le frapper. Le sieur J. les repoussa brusquement et s'enfuit dans son verger en appelant au secours. Les bandits, dérangés, prirent la fuite et ne purent être rejoints.

Leval-Trahegnies — *Une petite visite* qui n'a certes pas fait plaisir à nos bons sincis, c'est la visite leur rendue par les délégués de la commission des récoltes.

Ces messieurs ont fait le relevé des terres ensemencées. De cette façon les fermiers ne pourront plus labourer après l'hiver pour semer des produits de plus de rapport.

Fayt. — C'est de plus en plus scandaleux. Tout le côté du village comprenant le hameau St-Flacre et la Tête de l'Haye devient chaque soir le rendez vous des filles et des voyous.

De nombreux tripots reçoivent au plus obscur de leurs salles basses les couples qui y boivent et y dansent jusque bien avant dans la nuit, au son de pianos automatiques.

Dans ces lieux, la débauche accomplit son œuvre de dévastation, de mort parfois, en sournoise. Elle racle les poumons, écrase les seins et les poitrines, altère les traits et envoie bon nombre de jeunesses dans les hospices et hôpitaux. De temps en temps, (tel ce jeune homme de X), elle en dépose un pour toujours dans les froides argiles.

Les autorités feraient bien de raisonner parfois sur ces orgies journalières. Elles verraient ainsi tout ce qu'elles ont de hideux et les interdiraient.

Haine-Saint-Paul. — *Tentative d'assassinat.* — Mardi soir, la nommée J. D. qui venait de rentrer chez elle, voulut se rendre à la cour pour les besoins du ménage. En ce moment, deux individus l'assaillirent ; l'un d'eux la maintint, tandis que l'autre lui portait un fort coup de rasoir à la gorge.

La victime parvint à pousser un cri qui ameuta les voisins.

Aussitôt les meurtriers prirent la fuite.

Il ne semble pas que le vol ait été le mobile du crime.

La gorge de la malheureuse a été tranchée à partir de la carotide qui est indemne.

Les médecins espèrent sauver cette femme.

La police s'est mise immédiatement en campagne et est sur la piste des coupables.

Chronique Théâtrale

A Concordia

Faust. — Nous attendions avec curiosité la représentation de « Faust » sous la direction du maître Paulin Marchand, nous l'avons entendue avec plaisir et nous dirons de suite que l'orchestre fut excellent sous tous les rapports.

M. Marchand nous a donné une interprétation très juste de l'œuvre de Ch. Gounod ; ses instrumentistes de talent ont, sous sa conduite, obtenu le fouillé en même temps que le fondu nécessaires à l'exécution de la musique du grand compositeur français. Et si par moment dans les passages de force, l'orchestre couvrait un peu trop la voix des artistes, nous devons reconnaître que c'est à cause de la défectuosité de construction de la salle, cependant nous pensons que l'établissement d'abat sons remédierait à cet inconvénient.

Mlle Storga — Marguerite — est douée d'une très jolie voix, au beau timbre, très pure et qu'elle conduit bien. Les demi-teintes sont belles et gagneront encore par le travail, en un mot Mlle Storga est une débutante qui promet beaucoup et nous croyons qu'un bel avenir s'ouvre devant elle.

En Siebel, Mlle Fabry nous a laissé l'impression qu'elle devait encore beaucoup apprendre et dame Marthe se faisait difficilement entendre au-delà des premiers bancs.

M. Goffin est un très beau ténor à la voix claire, d'un beau son, surtout dans le medium ; c'est également un débutant qui commence sa carrière sous des auspices qui laissent prévoir beaucoup ; on sent qu'il a été à bonne école, il remportera certainement de beaux succès.

M. Demarcy, notre concitoyen Gaston Culot, a été un Valentin parfait. Voix bien posée, chaude, à laquelle il joint une prestance, une aisance en scène qui en font un bel artiste.

M. Druine réalisait un Merhisto solidement campé, belle voix et beau physique. M. Druine, engagé à l'Opéra de Paris, a dû quitter la scène depuis 45 mois il est encore fatigué des suites d'une opération qu'il a subie récemment, il n'a pu sans doute donner tous les moyens dont il est certainement doué.

Les chœurs étaient assez bons, mais la partie feminine trop faible était un peu étouffée par les hommes. L'acte de la kermesse n'avait pas l'entrain nécessaire au moment de la dispute et la valse manquait d'organisation. Le choral des épées fut cependant réussi de même que le chœur des soldats.

Nous devons dire aussi que la mise en scène a présenté quelques défauts. L'apparition de Marguerite notamment, les choristes qui empêchaient la vue à la mort de Valentin, l'apothéose finale laissaient à désirer.

Bref, malgré d'excellents éléments, cette représentation aurait pu être meilleure. Espérons que les organisateurs ne nous en voudront pas de ces légères critiques et qu'à la prochaine séance nous ne pourrons qu'applaudir sans réserve.

***

Aux Variétés

Si j'étais Roi. — Un coup d'audace, qui a réussi, c'est entendu.

L'orchestre, qui pour un opéra comique de cette envergure demanderait à être renforcé, a fait preuve d'excellentes qualités, et si tout fut mené à bien, on le doit en grande partie à son chef Closset.

Parenty — un travailleur — en pleine voix, fut le meilleur de tous et a droit à des éloges incontestés.

Le rôle de Kadoor, rôle ingrat d'ailleurs, n'est pas tout à fait dans les cordes de de Essen.

Il s'en est — excellent comédien comme il est — tiré à son avantage.

Kaisin qui ne manque pas de moyens, manque certes de mémoire, à moins, et cela serait plus grave qu'il n'y ait manque de travail.

Je note tout spécialement Doneux, très consciencieux comme toujours.

Mlle Hughes dans le rôle de Néméa, une de ses meilleures si pas la meilleure de ses créations sut se faire largement applaudir.

Mlle Joris dans le rôle plus effacé de Zélide eut sa part de succès.

Le ballet original ne manquait pas d'ensemble et est très en progrès.

Les chœurs furent bons et la mise en scène bien.

L. B.

N. B. — Ces notes sont écrites sous l'impression de la représentation, ou plutôt de la générale de samedi.

***

A l'Eden

« Le Juif Errant » a valu aux interprètes une ample moisson de lauriers. Comme nous l'avons dit dans notre précédent numéro, la troupe de l'Eden est à présent à la hauteur et M. Carton (si telles étaient ses intentions) pourrait donner un programme tout autre que celui suivi jusqu'à ce jour. Il paraît, du reste, vouloir s'orienter dans ce sens, car l'affiche de cette semaine porte; « Nina la Blonde », d'Alexandre Fontanes. Nous est avis qu'il y a plus d'une surprise à l'horizon. Th.

Chronique des Tribunaux

Un jugement intéressant

Poursuites contre les citoyens sous les drapeaux.

Une décision intéressante vient d'être rendue par la 3e chambre de notre tribunal

Par application de la loi du 4 août 1914 qui interdit toute poursuite contre les citoyens sous les drapeaux, le tribunal a déclaré non recevable une action dirigée contre une société en commandite simple, assignée en justice en la personne de son seul associé commandité dont la présence sous les drapeaux n'était pas contestée.

Plaidaient dans cette affaire Mes Constant Ronchon et Cambier.

NOS CONCERTS

Le Decem qui semble vouloir rivaliser au point de vue artistique avec les déjà célèbres concerts Lunssens mais dans un cadre plus intime — nous donnait dimanche dernier une séance consacrée à César Franck.

M. Paul de Stoecklin, représentant pour la Belgique de la Maison Erard, de Paris, et l'un des plus érudits musicologues français, nous entretint, en termes élégants, de notre grand musicien wallon et sut mettre en relief l'importance qu'eut Franck sur l'école moderne.

Mlle Louise Desmaisons est, avec Suzanne Godenne, la meilleure pianiste belge ; elle nous donnait Prélude, Choral et Fugue ; cette œuvre du Maître liégeois est peu jouée tant elle est difficile; la célèbre pianiste a pénétré les secrets de cette musique et nul mieux qu'elle ne saurait la comprendre, elle fut une magnifique interprète de César Franck et obtint un succès réel.

Formons des vœux pour la réentendre avec orchestre dans un de nos grands concerts symphoniques.

Mlle Alice Delire, notre charmante cantatrice carolorégienne, nous faisait entendre : La procession, Les cloches du soir, Le mariage des roses. Trois mélodies de caractère absolument différent, quel beau mezzo au timbre chaud, passionné pouvant exprimer à merveille toute la gamme des sentiments depuis la douce ou moqueuse gaieté jusqu'à l'intensité d'émotion la plus dramatique !

Le quatuor en ré fut rendu par MM. Van Onaker, Doneux, Lefèvre et Lenain de façon tout à fait remarquable, il dénote chez ces artistes une conscience digne des meilleurs musiciens, aussi le public chaleureux ne se lassa pas de les applaudir.

On nous annonce aussi pour le 27 janvier, Albert Zimmer !

André.

Courrier des Théâtres

AUX VARIÉTÉS

Samedi 12, dimanche 13 et lundi 14 janvier :

Joséphine vendue par ses sœurs

operette en 3 actes

Dimanche, matinée.

***

EDEN-THÉATRE

Samedi 12 (soirée), dimanche 13 (matinée et soirée), lundi 14 (soirée) :

Nina-la-Blonde

Jeudi 17 janvier (soirée) :

Miquette et sa Mère

—

Cercle « L'Eveil »

Jeudi 10 janvier, par le cercle « L'Eveil », au profit des œuvres « La Layette » et « La Corbeille du nouveau né » :

Les Amoureux d'Yvette, comédie en un acte de M. R. Desgain et **Beau Brocart**, pièce en 3 actes de M. P. Coton.

Intermèdes par Mlle Limage et MM. Druine et Goffin.

***

A L'OLYMPIA

Pour rappel : Mardi prochain 15 courant, salle de l'Olympia, place de la Station, grande soirée de charité organisée par le cercle Foyer d'Art, au profit des mutilés et invalides. Le programme se composera du « Diable », drame en 5 actes de Delacour et Lambert Thiboust et «L'anglais tel qu'on le parle», de Tristan Bernard.

***

THÉATRE VARIA — JUMET

Samedi 12, dimanche 13 (matinée et soirée) et lundi 14 :

Le Joyeux Paysan, opérette en 3 actes

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de :

Madame Joséphine MERTENS, veuve Molle, décédée à Gosselies à l'âge de 86 ans.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui jeudi à 9 heures, à l'église de Gosselies.

Réunion à la mortuaire, rue de Namur, 34 à 8 h. 3/4.

***

Madame Grégoire Ramboux-Cortembos, d'Anderlues et sa famille, remercient vivement les nombreuses personnes qui lui ont témoigné leurs sympathies à l'occasion du décès de leur époux et parent bien aimé.

***

On nous fait part de la mort de :

M. Auguste DEVALQUE, membre de la libre pensée, conseiller communal de la commune de Pont-de-Loup, décédé à l'âge de 41 ans.

Les funérailles civiles auront lieu dimanche à 2 heures. Réunion rue de la Praie, à 1 heure 3/4.

***

M. et Mme Albert Pieront-Delfosse, boulevard E. Bockstael, 346, à Lacken, nous prient d'annoncer la mort de leur fille Irma née à Arlon, décédée le 1er janvier 1918, dans sa cinquième année.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

SPORTS

Jeu de bouloir

CHARLEROI. — Résultats du concours par tirage du 23 décembre chez Salmon Magotte, marché aux chevaux.

1er prix : Philippe Jules, Gaston Marchal, Poquette A., Feraille F.

2e prix : Fontaine L., De Rycke J. père, Hainaut G., Monnier.

3e prix : Paulissen F., Burgeod A., Marquet J., Demets A.

4e prix : Donnée A., Achart J., Hayette C., Looze

Collecte pour les pauvres de « La Région » 4.50

— Vrai Boul'Club, local chez M. Jos. Salmon, place du marché aux chevaux, Charleroi.

A la suite du succès remporté par notre club, qui gagna la coupe au grand concours de charité, organisé par le Boul'Club Marchiennois, nous venons d'organiser un concours entre sociétaires qui donna les résultats suivants :